

Sécurité et radioprotection

Guillaume COLOMBAUD

Sécurisation de l'accès au Centre

- ✓ Cadre de la collaboration
- ✓ Procédure de livraison
- ✓ Procédure de livraison et retrait des sources
- ✓ Médecine nucléaire
- ✓ Curiethérapie
- ✓ Sécurisation de certains locaux

Cadre de la collaboration

- ✓ Contrairement à la sécurité incendie des ERP, à ce jour nous n'avons aucune obligation de protéger nos locaux par des systèmes anti intrusion ou de vidéo protection.
- ✓ Suites aux événements terroristes, le COL a la volonté de renforcer la sécurité autour des sources. Nous avons eu récemment un audit de l'ASN qui concerne la sécurité des sources de haute activité. *(un retour est peut être à prévoir) .*
- ✓ A la demande de l'ARS un contrôle d'accès humain est en place aux entrées du site , de plus les livraisons sont maintenant sous protocole sécurité.

Procédure de livraison

- ✓ **Article R4515-4 DU CODE DU TRAVAIL :**
- ✓ Les opérations de chargement ou de déchargement, font l'objet d'un document écrit, dit « protocole de sécurité », remplaçant le plan de prévention.
- ✓ Le protocole de sécurité comprend les informations utiles à l'évaluation des risques. Les mesures de prévention et de sécurité à observer sont précisés dans celui-ci.

Procédure de livraison des sources

- ✓ **Médecine nucléaire:**
- ✓ Mise en place d'une procédure spécifique à la livraison des produits radioactifs
- ✓ Produits livrés en heures non ouvrables.
- ✓ Le livreur se présente au poste de sécurité, il est accompagné par un agent de sécurité jusqu'à la zone de livraison.
- ✓ Cette zone sous contrôle d'accès est équipée de caméra de surveillance.

Procédure de livraison et retrait des sources

- ✓ **Curiethérapie**
- ✓ La procédure est différente de celle de la médecine nucléaire car les livraisons se font en journée et sur RDV.
- ✓ Le contrôle de réception est obligatoire par la PCR
- ✓ Le livreur se présente à l'accueil et ne peut ni livrer ni récupérer une source sans la présence et la signature de la PCR

Sécurisation de certains locaux

- ✓ **Mise en place d'un contrôle d'accès afin :**
 - de protéger par un obstacle physique.
 - de limiter les plages horaires et l'accès à une catégorie de personnel.

Avantage:

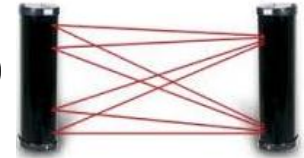
Autorisation d'accès et traçabilité des intervenants.



Sécurisation de certains locaux

✓ Mise en place d'une protection anti intrusion:

- Protéger la périphérie 24h/24 (ex: curiethérapie)



- Protéger le périmètre (fenêtre et issues) par des détecteurs d'ouverture et/ou détecteurs de bris.



- Protéger le volume (circulation et locaux) en y installant des détecteurs volumétrique dans les pièces .



Sécurisation de certains locaux

- ✓ **Mise en place d'une vidéo protection à analyse d'image:**
 - Protéger l'équipement de façon à créer une alerte en cas de mouvement non prévu.

